

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 44 (1918)
Heft: 23

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

« S'il survient, pendant la construction, une hausse inévitable ou une baisse des salaires ou des matériaux livrés par des tiers, la différence, pour autant qu'elle dépasse le 5 % des « prix de base », doit être supportée par le « maître » en cas de hausse, ou lui être bonifiée en cas de baisse.

» Le « maître » doit être avisé de ces fluctuations de prix dès qu'elles surviennent. Elles doivent être justifiées, au plus tard, lors du décompte, au moyen des factures originales et des bordereaux de salaires.

» Les prix de base suivants font règle pour ce règlement de compte :

» I. *Matériaux* (suit la liste).

» II. *Salaires* (suit la liste).

» L'entrepreneur fournit, aux prix spécifiés ci-dessus, les matériaux suivants (suit la liste). »

BIBLIOGRAPHIE

Commission allemande du béton armé. Essais de bétons liquides. Fascicule 39. Rapport du prof. Gary. 50 pages et 23 figures. Edition W. Ernst, Berlin. Broché 3 Mk.

On discute beaucoup sur les consistances du béton de chantier. Tandis que le malaxage dit humide donne de hautes résistances à la compression, ce sont les masses plastiques et mêmes liquides, jusqu'à 150 litres d'eau au mètre cube, qui prévalent sur nos chantiers de béton armé, et ceci avec un incontestable succès dans bien des cas normaux encore. D'où peut venir cette contradiction entre « Théorie » et « Pratique » ? On a bien justifié les bétons plastiques par des nécessités de compacité entre les armatures et d'adhérence conséquente. Etait-ce aux dépens de la solidité et de la raideur ? Il semble que non, parce que le coffrage est perméable et laisse essorer beaucoup d'eau. L'essai a porté sur la comparaison de moules en tôle, en bois et en plâtre, et ce sont les derniers qui ont donné les meilleurs résultats d'éprouvette, laissant les premiers en infériorité décisive. La forme en plâtre a fourni des moyennes dépassant même de 50 % ceux du moule complètement étanche. Le moule en bois tient le milieu, l'essorage restant localisé. Quel appoint pour les partisans des corps creux en plâtre ou mâchefer ! Leur porosité serait donc un bienfait, si elle n'était trop radicale. En effet, les rapports sont inégaux. Tandis que les plaques de Gary ont 5 cm. d'épaisseur pour un cube de 20 cm., les corps creux ont des parois d'épaisseur comparables à celle de certaines nervures intercalées. Le béton ne s'essore pas seulement, il

se sèche, et pour comble de malheur le moule s'amollit. C'est donc à bon droit qu'on huile les plâtres comme les tôles ; il reste toujours assez de joints pour étancher le béton. L'action est analogue quoique inégale.

Le tassement, conséquent à l'absorption raisonnable d'eau par les parois poreuses, est mis en lumière par d'excellentes photogravures, représentant des tranches d'éprouvettes et montrant à l'évidence les variations de porosité du conglomerat. Les bétons de chantiers, bien soignés, peuvent donc surpasser les résultats des Laboratoires d'essai. C'est aux entrepreneurs d'y veiller. Il est même assez piquant de voir un rapport le prouver doctement, après que tant d'encre d'imprimerie a coulé pour prôner les mélanges relativement secs, comme seuls capables de fournir à la construction les hautes résistances requises. Le bétonnier a tenu bon, et c'est le Laboratoire qui s'applique maintenant à établir que c'était avec toutes sortes de bonnes raisons.

A. P.

CARNET DES CONCOURS

Bâle. — Foire suisse d'Echantillons.

Le Grand Conseil bâlois a prévu au budget 1919 la somme de fr. 20.000 pour couvrir les frais d'un concours destiné à l'élaboration des projets d'édifices destinés à la Foire Suisse d'Echantillons, à Bâle.

Ce concours sera ouvert à tous les architectes suisses.

Lausanne. — Concours prochains.

Nous apprenons que l'Union de Banques Suisses a l'intention d'ouvrir sous peu un concours pour l'édification des plans de son immeuble devant s'élever sur l'emplacement de l'Ancienne Poste, à Lausanne.

D'autre part, le Groupe des architectes de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes a fait auprès de la Direction de la Société de Banque Suisse une démarche tendant à ce que cet établissement mette au concours les plans de son futur bâtiment à Lausanne. La Direction de cette Société a bien voulu répondre à cette demande par l'avis qu'elle proposera à son Conseil d'Administration d'ouvrir ce concours.

Par contre le concours annoncé depuis fort longtemps pour les plans d'un bâtiment destiné au service cantonal des assurances est retardé jusqu'au commencement de l'année prochaine. *

Calendrier des Concours.

LIEU	OBJET	TERME	PRIMES	PARTICIPATION
Zurich	Groupe scolaire, Milchbuck	18 novemb. 1918	Fr. 15 000	Architectes zurichois ou établis à Zurich depuis le 1 ^{er} janv. 1916.
Zurich	Transformation de quartiers et bâtiment administratif	28 février 1919	20 000	Architectes zurichois ou domiciliés à Zurich depuis le 1 ^{er} janvier 1916.
Bienne	Plan d'extension	31 déc. 1918	15 000 et 5000	Techniciens suisses.
Châtelard-Montreux	Plan d'extension	31 déc. 1918	15 000 et 2000 p ^r achat	Techniciens suisses domiciliés dans le canton de Vaud.
Genève	Ecole de Saint-Jean	30 nov. 1918	8500	Architectes exerçant leur profession à Genève ou architectes genevois, établis hors du canton.
Genève	Cité-jardin	31 janvier 1919	25 000	Architectes suisses domiciliés en Suisse.
Lausanne	Hôpital d'isolement	à l'étude		